

Programme des candidats des provinces (PCP)

Ce programme est destiné aux travailleurs qui :

- possèdent les compétences, la formation et l'expérience requises pour contribuer à l'essor économique d'une province ou d'un territoire en particulier;
- veulent résider dans cette province;
- veulent devenir résident permanent du Canada.

Chaque province et territoire possède ses propres « volets » (programmes d'immigration qui s'adressent à certains groupes) et critères dans le cadre de leur programme. Par exemple, dans un volet du programme, les provinces et les territoires peuvent cibler :

- les étudiants;
- les gens d'affaires;
- les travailleurs spécialisés;
- les travailleurs semi-spécialisés.

Comprendre les options à votre disposition

La façon de procéder dépend du volet du Programme des candidats des provinces (PCP) dans le cadre duquel vous présentez votre demande. Vous pourriez devoir présenter une demande sur papier, ou en ligne si vous passez par Entrée express.

Dans le cadre du processus, vous devrez subir un examen médical et obtenir un certificat de police. Une évaluation linguistique de même qu'une évaluation des diplômes peuvent être requis. Tous les immigrants doivent se soumettre à ces vérifications, peu importe où ils envisagent de vivre au Canada.

Processus sur papier

Si vous suivez le processus sur papier :

- Vous présentez une demande de désignation à la province ou au territoire dans le cadre d'un volet du programme qui ne relève pas d'Entrée express;
- Vous devez répondre aux critères d'admissibilité de la province qui vous désigne;
- Une fois la désignation obtenue, vous présentez à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada une demande de résidence permanente sur papier;
- Vous devez subir un examen médical et obtenir un certificat de police. Tous les immigrants doivent se soumettre à ces vérifications, peu importe où ils envisagent de vivre au Canada;
- Les délais de traitement des demandes sont plus longs que dans le cadre d'Entrée express.

Processus d'Entrée express

Si vous suivez le processus d'Entrée express, vous aurez deux façons de présenter votre demande :

- Vous communiquez avec la province ou le territoire et vous présentez une demande de désignation dans le cadre d'un volet Entrée express;
- Si la province ou le territoire accepte de vous désigner, vous créez un profil d'Entrée express (ou vous procédez à la mise à jour de votre profil si vous en avez déjà créé un) et vous précisez que vous avez été désigné.

OU

- Vous créez un profil d'Entrée express et vous précisez les provinces et les territoires qui vous intéressent;
- Si une province ou un territoire envoie un « avis d'intérêt » à votre compte, vous devez communiquer avec l'administration concernée directement;
- Vous présentez une demande dans le cadre du volet Entrée express :
 - Si vous recevez une désignation, la province ou le territoire vous l'offrira par l'entremise de votre compte, et vous devez accepter par voie électronique.

Dans les deux cas :

- vous devez répondre aux critères d'admissibilité de la province ou du territoire; et
- vous devez soumettre un profil d'Entrée express et démontrer que vous répondez aux critères minimaux du système, entre autres, que vous êtes admissible à un des programmes d'immigration qui en font partie;
- Si on vous invite à présenter une demande, vous soumettez une demande électronique à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Refus de la demande

Il y a trois bases sur lesquelles un candidat d'une province qui satisfait à toutes les conditions d'admissibilité prévues dans la loi peut se voir refuser un visa :

- l'agent a des raisons de croire que le demandeur n'a pas l'intention de vivre dans la province qu'il a désignée;
- l'agent a des raisons de croire que le demandeur ne pourra vraisemblablement pas réussir son établissement économique au Canada;
- l'agent a des raisons de croire que le demandeur participe ou a l'intention de participer à un projet d'investissement passif ou à un placement lié à l'immigration, comme défini aux paragraphes 87(5) et 87(9) du *Règlement*.

Dans chaque cas, l'agent doit disposer d'une preuve pour appuyer sa conviction et renverser les présomptions implicites à la désignation de la province. Chaque accord portant sur la désignation des candidats des provinces oblige l'agent d'immigration à consulter un agent de la province désignée concernant l'intention de refuser, et ce, avant que le refus ne soit prononcé.

Si l'agent, après consultation avec la province, a toujours l'intention de refuser la demande, le R87(4) requiert qu'un second agent confirme la décision de refus avant qu'elle ne puisse devenir officielle. Le nom des deux agents doit être clairement indiqué dans les notes du Système de traitement informatisé des dossiers d'*immigration* (STIDI).

PROGRAMME DES CANDIDATS DES PROVINCES

Exigences	Restrictions
<ul style="list-style-type: none"> • Intention et capacité de s'établir économiquement dans la province où la demande est faite. • Offre d'emploi permanent à temps plein dans un emploi éligible (si applicable). • Fonds d'établissement suffisants. • Aptitudes, formation, compétences requises pour l'emploi. • CNP O, A, B exigent NCLC ou plus élevé. • CNP C, D exigent NCLC 4 (résultats obligatoires). • Statut valide dans le pays de résidence actuel. • EIMT pourrait être requise. • Déclaration d'intérêt pourrait être requise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'asile ou C&H déboutée ou irrésolue. • Sous une mesure de renvoi. • Statut illégal au Canada. • Tout membre de la famille qui est interdit de territoire ou qui possède un dossier criminel. • Fausses déclarations d'un candidat ou employeur. • Désigné mais n'a pas déposé la demande de RP à l'intérieur des 6 mois. • L'offre d'emploi affecte un conflit d'intérêt en cours. • Investissement passif. • Les cas d'étudiants qui ont obtenu une bourse d'études avec l'obligation de retour à leurs pays d'origine. • Travailleurs saisonniers et aides familiaux.

PROCÉDURES

PCP RÉGULIER (papier)	PCP ENTRÉE EXPRESS OPTION 1 – en ligne	PCP ENTRÉE EXPRESS OPTION 2 – en ligne
<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat doit faire l'application directement au PCP. • Quand sélectionné, le PCP envoie un certificat de désignation à l'agent des visas et une confirmation de désignation au candidat. • Candidat soumet demande de RP à l'agent des visas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat doit rencontrer les exigences minimales TQF, TMS, CEC. • Le candidat dépose sa demande directement à PCP sous EE. • Le candidat reçoit une désignation PCP. • Le candidat crée son profil EE en incluant la désignation PCP. • Le candidat reçoit une IPD et dépose sa demande de RP en ligne dans les 60 jours suivants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat doit rencontrer les exigences minimales TQF, TMS, CEC. • Le candidat crée son profil EE. • Lorsque sélectionné, PCP envoie un avis d'intérêt au candidat. • Le candidat dépose sa demande directement à PCP sous EE. • Le candidat reçoit une désignation PCP. • Le candidat reçoit une IPD et dépose sa demande de RP en ligne dans les 60 jours suivants.
<ul style="list-style-type: none"> • Si la province retire la désignation avant ou après que l'IPD ait été envoyée, le candidat doit retirer et créer un nouveau profil. • Permis de travail peut être émis pour un candidat potentiel ou désigné (et l'époux accompagnant) avant d'accorder la RP. 		

Processus de refus

- Si un agent fédéral doit obtenir des clarifications de la part du demandeur, peut le contacter.
- Si un agent fédéral doit obtenir des clarifications d'une autorité PCP, peut les contacter.
- Si un agent fédéral à l'intention de refuser une demande, il doit faire les étapes suivantes :
 1. Consulter le responsable PCP
 2. Si l'intention de refus est suspendue, l'agent doit demander l'avis d'un second agent
 3. Si le second agent est d'accord. La décision est rendue.

*Les décisions sur les PCP sont finales et sans appel.

ONTARIO

(7 350 candidatures pour 2020)

Les volets suivants sont présentement fermés aux demandes:

- Catégorie Offre d'emploi: Volet Travailleurs étrangers
- Catégorie Offre d'emploi: Volet Étudiants étrangers
- Volet Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS		COMPÉTENCES RECHERCHÉES	
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'Emploi O, A.B. • 2 ans d'exp. cumulative dans les 5 ans avant la demande • Licence obligatoire pertinente en Ontario, si le poste l'exige; • Approbation préalable de l'employeur, lettre d'offre d'emploi, formulaire de vérification conjointe et formulaire préalable à l'emploi. • Vivre à l'étranger ou travailler, étudier ou visiter le Canada avec un permis valide; • Vous devez avoir l'intention de vivre en Ontario après avoir obtenu la résidence permanente. 		<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP C, D • 9 mois d'exp. cumulative à temps plein dans la profession visée au cours des 36 derniers mois en Ontario (« Accumulé » signifie que : vos périodes de travail combinées doivent totaliser 9 mois, sans nécessairement être continues) • NCLC de 4 ou plus. • Diplôme d'études secondaires canadien ou équivalent. • Preuve de fonds et/ou revenu en Ontario. • Formulaire de l'employeur signé. • Vous devez avoir l'intention de vivre en Ontario après avoir obtenu la résidence permanente. 	
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AVEC OFFRE D'EMPLOI	ÉTRANGERS TITULAIRES D'UN PhD	TRAVAILLEURS QUALIFIÉS FRANCOPHONES	
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP O, A, B (pas nécessaire reliée aux études). • L'offre d'emploi doit respecter le niveau bas de salaire à l'ON. • Au moins moitié des études au Canada et gradué d'institution canadienne éligible. • Diplôme obtenu dans un programme de 2 ans à temps plein ou certificat post-diplôme de 1 an avec diplôme antérieur. • Déposer demande max. 2 ans après avoir obtenu le diplôme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir étudié au moins 2 ans dans le programme en ON • Vous devez avoir résidé légalement en ON pendant au moins un 1 an au cours des 2 dernières années précédant la présentation de votre demande. • Peut déposer une demande de l'extérieur du Canada. • Preuve de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir étudié 1 an à temps-plein; • NCLC 7. • Demeurer en ON au moment de déposer la demande ou à l'extérieur du Canada (résider dans une autre province n'est pas admissible). • Ne pas être inscrit dans un programme d'études dans le futur à moins que pour répondre aux exigences de licence d'une profession réglementée en ON ou si travaille déjà à temps plein en ON. 	

<ul style="list-style-type: none"> • Approbation préalable de l'employeur, lettre d'offre d'emploi, formulaire de vérification conjointe et le formulaire préalable à l'emploi. 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi non requise • Avoir gradué ou près de graduer d'un Doctorat/Maîtrise dans institution canadienne éligible en ON. • Ne pas avoir une bourse avec condition de retour (admissible après avoir rempli l'obligation). • Déposer la demande max. 2 ans après avoir obtenu le diplôme. • 1 année cumulée de résidence en ON dans les 2 dernières années. • Preuve de revenus/économies. 	

ENTRÉE EXPRESS		
MÉTIERS SPÉCIALISÉS	PRIORITÉ CAPITAL HUMAIN	TRAVAILLEURS QUALIFIÉS FRANCOPHONES
<ul style="list-style-type: none"> • Éligible pour un CEC. • Avoir créé un profil EE. • Avis d'intérêt de la province (ON). • 1 an cumulé d'exp. de travail en ON dans 2 ans avant l'avis d'intérêt. • Exp. de travail dans un métier admissible. • Certificat de qualification professionnelle si travaille/a travaillé en ON (au besoin). • Résider actuellement en ON avec PT valide. 	<ul style="list-style-type: none"> • vous avez 45 jours civils après avoir reçu votre déclaration d'intérêt pour présenter votre demande à ce volet • Éligible pour un CEC ou PTQF. • Avoir créé un profil EE. • Avis d'intérêt de la province (ON). • NCLC 7. • Bacc., maîtrise, doctorat ou EDE si diplôme à l'étranger. • 1 an à temps plein CNP 0, A, B 	<ul style="list-style-type: none"> • vous avez 45 jours civils après avoir reçu votre déclaration d'intérêt pour présenter votre demande à ce volet • Éligible pour CEC ou PTQF. • Avoir créé un profil EE. • Avis d'intérêt de la province (ON). • NCLC7 français et NCLC 6 anglais. • Bacc., maîtrise, doctorat ou EDE si le diplôme à l'étranger. • 1 année à temps plein d'expérience de travail CNP 0, A, B

<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 5 en anglais ou français. • Preuve de revenus/économies. • Intention de s'établir en ON 	<ul style="list-style-type: none"> ○ PTQF – continu dans les 5 dernières années. ○ CEC – accumulé dans les 3 dernières années. • Preuve de revenus/économies. • Intention de s'établir en ON 	<ul style="list-style-type: none"> ○ PTQF – continu dans les 5 dernières années. ○ CEC – accumulé dans les 3 dernières années. • Preuve de revenus/économies. • Intention de s'établir en ON
ENTREPRISES		ENTREPRENEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : \$5 millions dans entreprise nouvelle ou existante • Peut nommer jusqu'à 5 membres du personnel clé (seulement un CNP A) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prouver NCLC 4 avant la demande de RP. ○ 3 des 5 dernières années d'exp. avec la corporation. ○ CNP 0, A. ○ Aucun lien familial ou financier avec la corporation. ○ Poste exécutif, gestionnaire ou financier avec la corporation. ○ Poste exécutif, gestionnaire ou spécialisé. ○ Résider en ON 75% de chaque année en tant que TT. • Créer 5 emplois à temps plein par membre clé. • La corporation doit posséder 3 années d'opérations ou 5 ans dans le cas d'une entreprise existante. • Entrevue et entente de rendement requis. • Soumettre plan d'affaires. 		<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre une déclaration d'intérêt (DI). • Vous devez avoir au moins 2 ans d'expérience à temps plein dans les affaires au cours des 5 dernières années en tant que propriétaire de l'entreprise ou gestionnaire principal; • Valeur nette : Si votre entreprise proposée sera située : <ul style="list-style-type: none"> ○ dans la région du Grand Toronto (ville de Toronto et régions de Durham, Halton, York et Peel), vous devez disposer d'une valeur nette minimale de 800 000 \$CA ○ à l'extérieur de la région du Grand Toronto, vous devez avoir une valeur nette minimale de 400 000 \$CA ○ Si votre entreprise proposée appartient au secteur des technologies de l'information et des communications numériques, quel que soit son emplacement, vous devez disposer d'une valeur nette minimale de 400 000 \$CA. • Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ dans la région du Grand Toronto, vous devez effectuer un investissement personnel minimal de 600 000 \$CA et contrôler au moins le tiers des actions de l'entreprise ○ à l'extérieur de la région du Grand Toronto, vous devez effectuer un investissement personnel minimal de 200 000 \$CA et contrôler au moins le tiers des actions de l'entreprise ○ Si votre entreprise proposée appartient au secteur des technologies de l'information et des communications numériques, quel que soit son emplacement, vous devez effectuer un

Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise

1. Scolarité

Pour être admissible, vous devez avoir satisfait aux exigences nécessaires pour obtenir une maîtrise.

Cela signifie :

au moins une année d'études à temps plein (soit au moins 15 heures d'enseignement par semaine au cours de l'année universitaire)

le diplôme provient d'une université ontarienne admissible (voir la liste des universités ontariennes admissibles ci-dessous)

2. Langue

Vous devez être capable de comprendre, lire, écrire et parler l'anglais ou le français à un niveau de compétence linguistique canadienne (NCLC) de 7 ou plus.

3. Résidence en Ontario

Vous devez avoir résidé légalement en Ontario pendant au moins un an au cours des deux dernières années précédant la présentation de votre demande.

4. Fonds d'établissement

Vous devez avoir suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille à charge lorsque vous vous établissez au Canada.

Vous pouvez satisfaire à cette exigence en combinant l'un des éléments suivants :

1.fonds dont le solde apparaît sur les relevés bancaires ou sur les relevés de compte indiquant d'autres placements tels que les placements non immobilisés, les dépôts à terme fixe, les fonds communs de placement, etc.

2.gains annuels provenant d'un emploi en cours en Ontario; ou une offre d'emploi en Ontario

3.une offre d'emploi en Ontario

5. Intention de vivre en Ontario

Vous devez avoir l'intention de vivre et de travailler en Ontario après avoir obtenu la résidence permanente.

6. Résidence au moment de la demande

Au moment où vous faites votre demande, vous devez soit

- vivre en Ontario avec un statut juridique (permis d'études, permis de travail, fiche de visiteur)
- vivre à l'extérieur du Canada

investissement personnel minimum de **200 000 \$CA** et contrôler au moins le **1/3 de la participation dans l'entreprise.**

- **Création d'emploi :**

- Si l'entreprise sera située dans la région du **Grand Toronto**, vous devrez créer au moins **2 postes permanents à temps plein** pour des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

- Si l'entreprise sera située à **l'extérieur de la région du Grand Toronto** ou dans le secteur des technologies de l'information et des communications numériques, peu importe l'emplacement, vous devez créer au moins **1 poste permanent à temps plein** pour un citoyen canadien ou un résident permanent.

- Les postes doivent être créés dans les **20 premiers mois** de l'établissement ou de l'acquisition de l'entreprise, **être pourvus de manière continue pendant au moins 10 mois**

- **Achat d'une entreprise existante**

- vous devez effectuer au moins une **visite d'affaires en Ontario dans les 12 mois** suivant la date d'enregistrement d'une déclaration d'intérêt

- l'entreprise achetée doit avoir été en exploitation continue par le même propriétaire au cours des **5 dernières années**

- la propriété de l'entreprise doit être entièrement transférée au candidat ou à tout partenaire d'affaires

- vous devez utiliser une partie de votre investissement personnel pour améliorer ou développer votre entreprise en Ontario

- vous devez conserver tous les employés permanents à temps plein qui ont travaillé dans l'entreprise avant le transfert de propriété

- Prouver NCLC 4 avant la demande de RP.
- Gestion active et continue de l'entreprise.
- Entrevue, plan d'affaires et entente de rendement.
- Résider en ON 75% de chaque année de l'entente.

<p>8. Période de demande</p> <p>Vous devez présenter votre demande dans les deux ans suivant la date à laquelle vous avez satisfait aux exigences nécessaires à l'obtention de votre maîtrise.</p> <p>Cela signifie que la date de votre diplôme doit se situer dans les deux ans suivant la date de dépôt de votre demande au POI.</p>	
--	--

Si vous êtes choisi

Vous avez 30 jours civils pour accepter ou refuser la nomination dans le système Entrée express.

Si vous n'êtes pas choisi

Si votre demande est rejetée, nous vous le ferons savoir par courriel.

Si vous pensez que nous avons commis une erreur dans notre décision ayant conduit au rejet de votre demande, vous pouvez demander une révision interne.

Pour demander une révision interne :

1. Vous devez nous envoyer un courriel dans :
 - 30 jours civils de la réception de votre avis de refus, si vous habitez au Canada
 - 60 jours civils de la réception de votre avis de refus, si vous vivez à l'extérieur du Canada

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTRÉE EXPRESS			
Répondre aux critères minimaux pour TQF, TMS ou CEC, avoir un numéro de profil EE et un code de recherche d'emploi			
TRAVAILLEUR QUALIFIÉ	PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ	DIPLÔMÉ INTERNATIONAL	POST DIPLOMÉ INTERNATIONAL
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi NOC, 0, A, B. • 2 années d'expérience reliées au travail. • Qualifications pertinentes. • Avoir la capacité de devenir économiquement établi en Colombie-Britannique • La société doit être établie en Colombie Britannique. • La société doit déjà avoir des employés permanents travaillant à temps plein. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi d'une autorité de santé publique en tant qu'infirmière auxiliaire, infirmière en psychiatrie, médecin, spécialiste, sage-femme, ou les professionnels de la santé. tels que: <ul style="list-style-type: none"> ○ Ecographistes en diagnostic medical; ○ Pharmacien clinique; ○ Technologue de laboratoire medical; ○ Technologue en radiologie; ○ Ergothérapeute; ou ○ Physiothérapeute. • 2 années d'expérience reliées au travail. • Les sages-femmes doivent faire partie d'une pratique de groupe établie en CB pour au moins 6 mois. • Avoir la capacité de devenir économiquement établi en Colombie-Britannique <p>Les médecins ou les spécialistes doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être parrainés par l'une des cinq autorités régionales de la santé de la Colombie Britannique, ou par 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP, 0, A, B. • Un poste de niveau C ou D dans le CNP, si l'employeur est en mesure de démontrer un plan de carrière structuré progressant à un niveau de type 0, A ou B selon la CNP. • Pour les personnes travaillant dans une profession réglementée qui nécessite un permis, licence ou enregistrement préalable, le candidat doit produire la documentation selon laquelle il ou elle respecte ces obligations. • Doit avoir obtenu un diplôme d'études post secondaires éligibles d'une durée de plus de 8 mois à temps plein au Canada. • Doit déposer une demande à l'intérieur de 3 ans après l'obtention du diplôme. • Avoir la capacité de devenir économiquement établi en Colombie-Britannique 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi non requise. • Doit avoir obtenu un diplôme éligible de Maîtrise ou Doctorat en CB dans les 3 années précédant la demande. • Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme de Master/Maîtrise ou Doctorat d'une institution de la Colombie Britannique admissible dans l'un des domaines suivants* : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture; ○ Biologie et sciences biomédicales; ○ Informatiques, sciences de l'information et services de support; ○ Ingénierie; ○ Technologie de l'ingénierie; ○ Professions de la santé et sciences cliniques; ○ Mathématiques et statistiques; ○ Conservation des ressources naturelles et recherches; ou ○ Sciences physiques. • Le candidat doit prouver qu'il a l'intention de résider en Colombie Britannique de façon

	<p>l'autorité provinciale des services de santé ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une lettre de l'Ordre des médecins et chirurgiens de la Colombie Britannique spécifiant qu'un médecin superviseur a délivré une évaluation positive en faveur du candidat. • Les infirmiers et infirmières doivent: • Avoir une offre d'emploi permanent pour un poste à temps par l'une des cinq autorités régionales de la santé de la Colombie Britannique, ou par l'autorité provinciale des services de santé ; et • Etre enregistré auprès de l'Ordre des Infirmiers autorisés de la Colombie Britannique ou auprès de l'Ordre des Infirmiers psychiatriques autorisés de la Colombie Britannique. • Les sages-femmes doivent: • Avoir une lettre de confirmation d'un groupe établi de praticiens dans la province confirmant l'acceptation au sein du groupe pour au moins six mois, rédigée sur une lettre en-tête du groupe et signée par le directeur du groupe et par le candidat ; et • Etre enregistré auprès de l'Ordre des sages- 		<p>permanente, grâce aux éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La durée de la période actuelle ou passée de résidence; ○ Les liens du candidat avec la Colombie Britannique tel que le travail, les études, la famille; ou ○ Une description de toutes les actions qui ont été prises pour s'y établir. • Avoir la capacité de devenir économiquement établi en Colombie-Britannique • Un permis de travail pourrait être émis pendant le traitement de la demande de résidence permanente.
--	--	--	--

	<p>femmes de la Colombie Britannique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels paramédicaux doivent: <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir une offre d'emploi permanent pour un poste à temps plein par l'une des cinq autorités régionales de la santé de la Colombie Britannique, ou par l'autorité provinciale des services de santé ; et ○ Etre enregistré auprès de l'Ordre provincial qui régule la profession du candidat. 		
PROGRAMMES RÉGULIERS			
<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 4 pour CNP B. • Toutes les autres exigences du programme EE. 	<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 4 pour CNP B. • Toutes les autres exigences du programme EE. 	<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 4 pour CNP B, C, D. • Toutes les autres exigences du programme EE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les autres exigences du programme EE.
ENTREPRENEUR		PROJETS STRATÉGIQUES	
<p style="text-align: center;">ENTREPRENEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir net de 600 000 \$ seul ou avec son conjoint. • Investissement de 200 000 \$, ou 400 000 \$ si propose un membre clé du personnel. • Scolarité post-secondaire ou de l'expérience active en affaires avec 100% des actions pendant 3 ans sur 5 dernières années. • Expérience significative en affaires: • Plus de 3 ans en tant que propriétaire-gestionnaire actif. • Plus de 4 ans en tant que gestionnaire principal. • 1 an en tant que propriétaire-gestionnaire actif et 2 ans en tant que gestionnaire principal. • Soumettre un plan d'affaires. • Démarrer une nouvelle entreprise ou acheter et développer une déjà existante avec 33.3% des actions ou 1 000 000 \$ d'investissement. • Gestion active des opérations journalières de l'entreprise. 		<ul style="list-style-type: none"> • Investissement de 500 000 \$. • Peut emmener 5 employés. • Créer 3 emplois pour chaque membre clé du personnel. • Démarrer ou acheter et développer une entreprise admissible en CB. • Visite exploratoire et entrevue requises. • Signer une entente de performance. • Les membres clés du personnel seront nommés pour la RP une fois que les conditions de l'entente seront rencontrées. • Les membres clé du personnel auront jusqu'à 6 mois pour déposer une demande de RP. 	

- **Créer un nouvel emploi** dans la **1ere année** après l'arrivée; (3 si on propose un membre clé).
- **Partenaire local admis**
- **Partenaire étranger permis**
- Avoir vécu en CB pour au moins **75% du temps** sous un permis de travail avant l'enregistrement.
- **Entrevue requise**
- **Visite exploratoire non-requise**
- Fournir un rapport 18 mois après l'obtention d'un permis de travail
- Résider au plus à 100 km du lieu d'affaires.

ENTREPRENEUR RÉGIONAL

- **Avoir net de 300 000\$** seul ou avec son conjoint
- Effectuer un investissement de **200,000\$ CAN** pour établir, acheter ou développer une entreprise déjà existante en Colombie Britannique qui se trouve en dehors de Vancouver et la région métropolitaine d'Abbotsford ;
- Démarrer une nouvelle entreprise ou acheter et développer une déjà existante avec **51% des actions**
- Scolarité post-secondaire **ou** de l'expérience active en affaires avec 100% des actions pendant 3 ans sur 5 dernières années.
- **Créer un nouvel emploi** dans la **1ere année** après l'arrivée
- **Partenaire local admis**
- **Partenaire étranger non-admis**
- Signer un accord de performance avec le gouvernement provincial
- **Entrevue requise**
- **Visite exploratoire requise**
- Fournir un rapport 12 mois après l'obtention d'un permis de travail

TRAVAILLEUR SEMI-QUALIFIÉ	PROGRAMME PILOTE TECH
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP C, D: tourisme/secteur hôtelier, camionnage longue distance, transformation alimentaire. • Développement de la région Nord-Est, toutes les professions CNP C, sont admissibles (sauf les aides-familiaux résidants). • Avoir occupé un emploi à temps plein pour un employeur de la CB sous un permis de travail valide pour au moins 9 mois consécutifs avant de déposer une demande. • Camionneurs longues distances doit posséder 2 ans d'expérience (au ou hors Canada) dans les 3 dernières années avant de déposer une demande et un permis de conduire classe 1 de la CB. • 12 ans minimum de scolarité formelle. • Prouver les exigences de revenu minimum pour 9 mois consécutifs avant la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi d'au moins 1 an dans une profession du champ technologique admissible en Colombie-Britannique. • Ouvert aux travailleurs étrangers avec les qualifications et l'expérience pertinente ET aux étudiants étrangers ayant achevé leurs études de technologie au Canada. • Satisfaire les exigences d'un des PCP du C-B ou EE • EIMT pas nécessaire. • Lettre d'appui pour faciliter la demande du permis de travail.

Refus

En cas de refus il est possible de demander une reconsideration de la demande dans les **30 jours** si l'applicant réside au Canada et dans les **60 jours** si l'applicant réside à l'extérieur du Canada

NOUVEAU BRUNSWICK

ENTRÉE EXPRESS	TRAVAILLEUR QUALIFIÉ – SOUTIEN EMPLOYEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un profil d’EE et un code de recherche d’emploi. • Marque de passage 67. • NCLC 7. • Diplôme secondaire ou un diplôme d’études postsecondaires (supérieure) (duration d’au moins (1) un an universitaire) OU avoir complété un diplôme étranger dans un établissement ou autorité reconnue. • Avoir au moins 1 an (au moins 1,560 heures) d’expérience de travail à temps plein continu (ou l’équivalent d’un travail à temps partiel continu) CNP 0, A, B dans les 10 dernières années. • Possède un permis de travail canadien valide; • Âgé entre 22-55 ans. • Signer un engagement de résider et travailler au NB. • Répondre aux critères de TQF. • Résider et travailler au NB dans une occupation CNP 0, A, B. • Entrevue possible <p>Les déclarations d'intérêt sont évaluées selon les critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat le plus élevé; • Preuve de formation et d’expérience dans l’un des secteurs prioritaires déterminés par la province; • Capacité avérée de réussir l’établissement économique dans la province; et • La probabilité de la contribution positive au marché du travail provincial. <p>Les candidats devraient s’abstenir de présenter une demande s’ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont une demande d’immigration en cours en vertu d’un autre programme d’immigration vers le Canada; • ont l’intention de travailler dans une profession du niveau de compétences C ou D de la classification nationale des professions (CNP); • n’habitent pas légitimement dans leur pays de résidence au moment où la demande est reçue par le bureau du PCNB (preuve de résidence légitime requise); • ont une demande d’ordre humanitaire non-résolue au Canada; 	<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir une offre d’emploi permanent à temps plein d’une entreprise néo-brunswickoise; <ul style="list-style-type: none"> ○ L’entreprise néo-brunswickoise est en exploitation depuis au moins un an. ○ Le candidat doit démontrer qu’il a passé une entrevue et que qu’il a été embauché par l’employeur. ○ L’emploi en question est représenté dans l’un des niveaux de compétence suivants de la Classification nationale des professions (CNP) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveaux de compétence O, A, B ▪ Niveau de compétence C, Le genre de compétence 1, 3, 7, 8, 9 ▪ Niveau de compétence D, Le genre de compétence 1, 3, 7, 8, 9 ○ Les requérants des niveaux de compétence C et D doivent travailler pour le même employeur néo-brunswickois pendant au moins un an avant d’envoyer leur demande au PCNB • Âgé entre 22-55 ans. • Diplôme secondaire. • Disposer des qualifications et des licences nécessaires pour accomplir les tâches professionnelles • Démontrer son intention de vivre et travailler au Nouveau-Brunswick; et • Obtenir un minimum de 60 points selon la grille de sélection. <ul style="list-style-type: none"> ○ Age, langue, scolarité, expérience et adaptabilité

<ul style="list-style-type: none"> • sont refusés en tant que demandeurs pour considération d'ordre humanitaire vivant au Canada; • ont une demande de refuge non-résolue au Canada; • ont été refusé en tant que réfugiés vivant au Canada; • font présentement l'objet d'une mesure de renvoi; • sont interdits d'entrée au Canada; • sont impliqués dans des études postsecondaires (universitaires) à temps plein; • ont un permis de travail post diplôme valide avec une profession se trouvant dans la CNP de niveau de compétences C ou D; • sont des aides-familiaux résidents; • sont des travailleurs saisonniers, à temps partiel ou employé occasionnel; • sont une personne dont la profession n'est pas située au Nouveau-Brunswick; • ont l'intention d'ouvrir leur propre entreprise et/ou d'être un travailleur autonome; ou • sont dans l'impossibilité de fournir les preuves requises pour les fonds nécessaires à l'installation. 	
ENTREPRENEUR	ENTREPRENEUR POST-DIPLÔME
<ul style="list-style-type: none"> • Le volet entrepreneurial du Nouveau-Brunswick s'adresse aux propriétaires d'entreprises expérimentés et aux cadres supérieurs qui veulent devenir des résidents permanents en étant propriétaires et gestionnaire d'une entreprise au Nouveau-Brunswick tout en habitant dans la province. • EPFT se réserve le droit de considérer seulement certains types de nouvelles entreprises ou l'achat d'une entreprise déjà établie qui comporte des avantages économiques pour le Nouveau-Brunswick. • Marque de passage 65 points : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'âge, la langue, l'éducation, avoir net personnel, expérience en tant que propriétaire d'entreprise ou cadre dirigeant, plan d'affaires, capacité d'adaptation de l'époux ou conjoint de fait • Âgé entre 22-55 ans. • 2 ans d'études post-secondaires. • NCLC 5. • Avoir net 600 000 \$ (300 000 \$ disponibles). • Investissement 250 000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> • Marque de passage 65. • Âgé entre 22-40 ans. • Avoir complété un diplôme de 2 ans d'études post-secondaires dans une institution désignée au NB y avoir un PTPD valide. • Avoir vécu au NB pendant les études. • NCLC 7. • Être propriétaire à 100% et avoir géré une entreprise au NB pendant au moins 1 an. • Créer un emploi à temps plein. • Entrevue requise. • Avis de vérification auprès d'un CPA à NB. • Exploiter l'entreprise pendant 3 ans après RP. • Intention et la capacité de de résider au N-B

<ul style="list-style-type: none"> • Expérience : <ul style="list-style-type: none"> ○ 33.3% propriétaire pour 3 des 5 dernières années; OU ○ gestionnaire principal pendant les 5 dernières années; ET responsable de 2 employés. • Entrevue et visite exploratoire de 5+ jours requis. dans les 24 mois précédant la soumission d'une demande. La présence du demandeur et les membres de la famille à charge énumérés dans le formulaire de demande de voyages d'affaire (NBPNP – 006) • Soumettre plan d'affaires. • Signer une entente de dépôt de 100 000 \$ qui sera remboursé une fois que l'entreprise est établie et en opération pendant 1 an. • Créer 2 emplois à temps plein. • Exploiter l'entreprise pendant 2 ans après le remboursement du dépôt. • Intention et la capacité de de résider au N-B 	
---	--

Refus de la demande

S'il s'avère que vous ne réunissez pas les conditions d'admissibilité, votre demande sera refusée. Si votre demande est refusée par EPFT, vous recevrez une lettre de refus. Il n'y a aucun processus d'appel pour les demandes refusées. Les frais de traitement ne seront pas rendus. Vous pouvez choisir de soumettre une nouvelle demande dès que vous réunissez les conditions du programme.

NOUVELLE ÉCOSSE

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ	TRAVAILLEUR PEU SPÉCIALISÉ	MÉDECIN	PRIORITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi à temps-plein (30h./sem.) CNP 0, A, B. • Âgé de 21-55 ans. • Diplôme d'études secondaires. • 1 an d'expérience dans les 5 dernières années. <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre expérience de travail et vos compétences transférables seront vérifiées à l'aide des lettres de recommandation des employeurs et des documents d'emploi à l'appui. • Avoir un diplôme d'études secondaires canadien ou l'équivalent. • Démontrer la compétence linguistique en anglais ou en français de niveau 5 pour les postes de CNP "0", "A" ou « B » Vos compétences seront vérifiées à l'aide d'un ou de plusieurs des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Relevés de notes ou autres documents indiquant le français ou l'anglais comme principale langue ○ d'enseignement ou de communication. ○ Antécédents professionnels et références indiquant le français ou l'anglais comme principale langue de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP C, D. • Doit avoir travaillé pour le même employeur en NÉ pour 6 mois sous un PT valide. • Âgé de 21-55 ans. • Diplôme d'études secondaires. • 1 an d'expérience dans les 5 dernières années. • Les personnes munies d'un PTPD pour un métier CNP D ne sont pas éligibles. • Avoir un diplôme d'études secondaires canadien ou l'équivalent. • Démontrer la compétence linguistique en anglais ou en français de niveau 7 pour les postes de CNP "0" et "A" et de niveau 5 pour les postes de CNP "B" 	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous résidez au Canada, vous devez fournir une preuve de votre statut de travailleur temporaire ou de visiteur. • Offre d'emploi CNP 3111 (de médecin spécialiste) et 3112 (d'omnipraticien ou de médecin en médecine familiale) de la Régie de la santé de la NÉ ou du IWK Health Centre. • Copie d'une évaluation des diplômes d'études ou preuve d'études et de formation médicales nécessaires pour obtenir un permis d'exercice en Nouvelle-Écosse • Être admissible à un permis du Collège des médecins et chirurgiens de la NÉ. • Remplir les conditions d'autorisation de la Régie ou du IWK. • Avoir assez de compétences linguistiques pour l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CNP de l'offre d'emploi et les critères dépendront des besoins de la province pour chaque tirage. • Avoir un profil d'EE indiquant l'intérêt de s'établir en la NÉ. • Lettre d'intérêt de la NÉ. • Doit répondre au critère minimum de l'expérience de travail de TQF, TMS ou CEC. • Soumettre l'application pendant les 60 jours suivants la date d'émission de la LDI pour présenter une demande dans le cadre du PCNE au titre du volet Priorités du marché du travail de la Nouvelle-Écosse. • Vous disposez de 30 jours civils pour accepter la désignation de la Nouvelle-Écosse dans le système Entrée express d'IRCC. • Vous devez démontrer que vous avez accès à des ressources financières et à une aide à l'établissement suffisantes pour

<ul style="list-style-type: none"> ○ Résultats de tests reconnus internationalement démontrant l'atteinte du niveau 5 des NCLC/CLB. ● et NCLC 4 pour les postes de CNP "B" 			<p>payer les coûts liés à l'immigration et les frais de déplacement et pour vous établir et subvenir aux besoins de votre famille en Nouvelle-Écosse.</p>
ENTREPRENEUR		DIPLÔMÉ ÉTRANGER ET NOUVEL ENTREPRENEUR	
<ul style="list-style-type: none"> ● Âgé de 21 ans et plus. ● Diplôme d'études secondaires. ● Avoir net de 600 000 \$. ● Investissement de 150 000 \$. ● Démarrer ou acheter une entreprise en NÉ et la gérer activement. ● Le demandeur doit détenir au moins le tiers (33,33 p. 100) des capitaux propres de l'entreprise. ● Expérience significative en affaires dans les 10 dernières années : <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 ans en tant que propriétaire-gestionnaire (33.33% actionnaire) OU ○ Plus de 5 ans en tant que gestionnaire principal. ● NCLC 5 en français ou anglais. ● Soumettre une déclaration d'intérêt. ● Entrevue requise. ● Signer une entente de performance. ● S'il démarre une nouvelle entreprise, le demandeur doit aussi créer au moins un emploi à temps plein (ou l'équivalent à temps partiel) pour un citoyen canadien ou un résident permanent de la Nouvelle-Écosse (travailleur non apparenté). ● Si le demandeur achète une entreprise déjà établie en Nouvelle-Écosse : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'entreprise doit avoir été exploitée de manière continue par le même propriétaire, en ○ Nouvelle-Écosse, au cours des cinq dernières années; ○ tout demandeur qui achète une entreprise existante ou qui s'associe avec les propriétaires d'une ○ entreprise existante doit effectuer une visite d'exploration pour rencontrer les propriétaires actuels; 		<ul style="list-style-type: none"> ● Âgé de 21 ans et plus. ● Avoir obtenu un diplôme d'un programme de 2 ans à temps plein (15 heures de cours par semaine) dans une université de la NÉ ou un collège communautaire. ● Avoir résidé en Nouvelle-Écosse pendant leur programme d'études. (Les programmes à distance ou les programmes d'études accélérés ne sont pas admissibles.) ● NCLC 7 en français ou anglais. ● Résider en NÉ et être munis d'un PTPD lors du dépôt de la demande. ● Démarrer une nouvelle entreprise ou acheter une existante en NÉ et la gérer activement pour au moins 1 année avant de faire la demande. ● Détenir 33.33 % des intérêts d'une nouvelle entreprise admissible et 100% dans le cadre d'une entreprise existante et participer de manière active et continue à la gestion quotidienne des activités et à la direction de l'entreprise. ● Recevoir un salaire de l'entreprise (répondre au SFR au minimum) ● Doit créer 1 emploi (pas de lien familial) à temps plein si démarre. ● Soumettre une déclaration d'intérêt. ● Entrevue requise. 	

<ul style="list-style-type: none"> ○ le demandeur doit fournir la preuve que des efforts raisonnables ont été déployés pour déterminer la juste valeur du marché de l'entreprise; ○ l'entreprise doit être en cours d'exploitation et ne doit pas avoir été mise sous séquestre; ○ le demandeur doit offrir au personnel existant des conditions d'emploi semblables à celles dont ils bénéficient déjà, y compris le maintien des salaires et des conditions d'emploi en vigueur au moment de l'achat. ● Le demandeur sera nommé pour la RP après une année d'opérations de l'entreprise. 		
ENTRÉE EXPRESS		
DEMANDE NÉ – Catégorie A – Toujours ouverte durant l'année		EXPÉRIENCE NÉ – Catégorie B – Fermé et Ouverte à plusieurs reprises durant l'année
<ul style="list-style-type: none"> ● Offre d'emploi CNP 0, A, B, supportée par un EIMT ● 1 an à temps plein (ou l'équivalent) d'expérience de travail CNP 0, A, B dans les 6 dernières années. ● enregistrer au moins 67 points aux six facteurs de sélection du volet 	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 an d'expérience de travail continu à temps plein (ou l'équivalent) dans les 6 dernières années dans une des professions ciblées. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir un profil d'EE. ● Être âgé entre 21-55 ans. ● 1 an d'expérience de travail qualifié à temps plein (ou l'équivalent) en NÉ dans les 6 dernières années. ● Diplôme secondaire et EDE si obtenu à l'étranger. ● NCLC 7 pour CNP 0, A. ● NCLC 5 pour CNP B. ● enregistrer au moins 67 points aux six facteurs de sélection du volet
<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir un profil d'EE. ● Marque de passage 67 points. ● NCLC 7 en français ou anglais. ● Diplôme secondaire et EDE si obtenu à l'étranger. 		

Refus

Si vous ne répondez pas aux critères du volet Travailleur qualifié, vous recevrez une lettre d'intention de refus de l'OINE par courriel. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous disposez de dix (10) jours ouvrables pour fournir des renseignements supplémentaires à des fins d'examen par l'OINE.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

ENTRÉE EXPRESS TRAVAILLEUR QUALIFIÉ	TRAVAILLEUR SPÉCIALISÉ	DIPLÔME INTERNATIONAL
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP 0, A, B. • Avoir un profil EE et un code du demandeur d'emploi. • Diplôme post-secondaire d'un an et EDE (si requis). • Expérience de travail CNP 0, A, B; • 1 an dans un emploi qualifié dans les 10 dernières années OU • 2 ans dans un métier spécialisé dans les 5 dernières années OU • 1 an au Canada dans les 3 dernières années. • NCLC 5. • Marque de passage de 67 points. • Posséder ou être éligible à avoir un PT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi tout niveau de la CNP. • 1 an d'expérience de travail. • Posséder ou être éligible à avoir un PT. • Affidavit de l'employeur ou documents de formation prouvant le niveau linguistique pour CNP 0, A, B • PTPD non éligible. • Aucune procédure d'appel ni de reconsidération 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi en lien avec les études tout niveau de la CNP. • Au moins la moitié des études au Canada. • Diplômé d'un programme admissible de 2 ans à temps plein au Canada. • Diplôme/certificat d'un programme d'un an qui requiert un diplôme préalable est admissible. • Si les études ont été effectuées hors de TNE, 1 an d'expérience de travail en lien aux études. • Doit déposer la demande à l'intérieur de 2 ans après l'obtention du diplôme. • Avoir un PTPD. • Affidavit de l'employeur ou documents de formation prouvant le niveau linguistique pour CNP 0, A, B. • Si déjà employé à TNL, le travail sans lien aux études est admissible au moment de la demande sous certaines conditions.
<ul style="list-style-type: none"> • Le PT doit rester valide pour 4 mois au moment de la demande. 		<ul style="list-style-type: none"> • Le PT doit rester valide pour 6 mois au moment de la demande.
<ul style="list-style-type: none"> • L'emploi/offre d'emploi doit être d'au moins 2 ans et avec la possibilité de la prolonger. 		
ENTREPRENEURS INTERNATIONAUX	ENTREPRENEURS DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 21 à 59 ans. • Fournir un plan d'affaires avec des documents financiers justificatifs vérifiés. • Détenir un minimum de diplômes d'études secondaires canadiennes ou l'équivalent. • Vouloir vivre de façon permanente à Terre-Neuve-et-Labrador tout en possédant et en gérant activement une entreprise qui présente des avantages économiques importants pour la province. • Détenir au moins 600 000 \$ d'actifs nets, non grevés, d'actifs commerciaux et personnels pouvant être facilement transférés au Canada. • Pouvoir investir au moins 200 000 \$ dans la création d'une entreprise à Terre-Neuve-et-Labrador d'une participation minimale de 33,3%, ou d'un million de dollars, en actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins 21 ans. • Fournir un plan d'affaires avec des documents financiers justificatifs vérifiés. • Avoir obtenu un diplôme après au moins 2 années académiques d'études à temps plein et en personne à l'Université Mémorial ou au Collège de l'Atlantique Nord, et avoir obtenu son diplôme dans les deux ans suivant la présentation de la déclaration d'intérêt. • Détenir un permis de travail post-diplôme valide. • Vouloir vivre de façon permanente à Terre-Neuve-et-Labrador et détenir et gérer activement une entreprise qui présente des avantages économiques importants pour la province. • Avoir au moins un an d'expérience continue dans la gestion active et la propriété de l'entreprise actuelle (propriété minimale de 33,3%); 	

- Créer au moins **1 emploi à temps plein** pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents.
- Démontrez que l'entreprise est une entité à but lucratif ayant pour objectif principal de générer des bénéfices par la vente de biens et / ou de services.
- Avoir au moins **2 ans d'expérience dans la gestion** et la possession active d'une entreprise (propriété minimale de 25%) au cours **des 5 dernières années OU** au moins **5 années d'expérience** dans la gestion des affaires au cours des **10 dernières années**.
- **NCLC 5**
- Remplissez une déclaration d'intérêt en ligne.
- Recevez une invitation à postuler de l'Office de l'immigration et du multiculturalisme de Terre-Neuve-et-Labrador.

- Créer au moins **1 emploi à temps plein** pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents.
- Démontrer que l'entreprise est une entité à but lucratif ayant pour objectif principal de réaliser des bénéfices par la vente de biens et / ou de services.
- **NCLC 7**
- Remplissez une déclaration d'intérêt en ligne.
- Recevez une invitation à postuler de l'Office de l'immigration et du multiculturalisme de Terre-Neuve-et-Labrador.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ - IPE	OCCUPATIONS EN PÉNURIE	DIPLÔMÉ ÉTRANGER
<ul style="list-style-type: none"> • avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un niveau de compétence 0, A ou B selon la <u>Classification nationale des professions</u>(link is external) d'un employeur de la province; • détenir un permis de travail vous autorisant à travailler au Canada; • avoir un statut juridique dans votre pays de résidence; • être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; • détenir un diplôme d'études postsecondaires (programme de deux ans minimum); • avoir entre 21 et 59 ans; • posséder au moins 2 ans d'expérience de travail à plein temps au cours des 5 dernières années; • posséder suffisamment de connaissances en anglais et/ou en français pour pouvoir faire le travail du poste offert - cette compétence linguistique doit être attestée par l'un des moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ NCLC 4 ○ la déclaration sur la langue PEPNP-LO6 signée par l'employeur ○ des documents délivrés par un établissement d'enseignement ou de formation reconnu internationalement, indiquant que vos cours étaient donnés principalement en français et/ou en anglais; • avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) afin 	<ul style="list-style-type: none"> • avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un niveau de compétence C ou D selon la <u>CNP</u>(link is external) d'un employeur de la province pour l'un des postes suivants : camionneur, préposé au service à la clientèle, ouvrier, serveur (nourriture et boissons) ou préposé à l'entretien ménager; • avoir travaillé un minimum de six mois à plein temps pour le compte de l'employeur de l'Île-du-Prince-Édouard; • détenir un permis de travail et un statut juridique au Canada; • être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; • avoir fait des études secondaires; • avoir entre 21 et 59 ans; • avoir travaillé à temps plein ou fait des études pertinentes pendant 2 ans au cours des 5 dernières années; • fournir une attestation démontrant que vous avez obtenu au moins le NCLC/CLB 4 à un test de langue administré au cours des deux dernières années par un établissement d'évaluation approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; • avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) pour que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Î.-P.-É.; • démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard. 	<ul style="list-style-type: none"> • avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un niveau de compétence 0, A ou B selon la <u>CNP</u>(link is external) d'un employeur de la province; • avoir travaillé un minimum de six mois pour le compte de l'employeur de l'Île-du-Prince-Édouard dans un poste directement lié aux études postsecondaires que vous avez faites à l'Île-du-Prince-Édouard; • détenir un permis de travail postdiplôme et un statut juridique au Canada; • être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; • avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires (programme de 2 ans minimum) d'un établissement postsecondaire financé avec des fonds publics de l'Île-du-Prince-Édouard; • avoir entre 21 et 59 ans; • posséder suffisamment de connaissances en anglais et/ou en français pour pouvoir faire le travail du poste offert; • avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) pour que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Î.-P.-É. et • démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard.

<p>que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard;</p> <ul style="list-style-type: none"> démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard. 		
<ul style="list-style-type: none"> Âgé entre 21-59 ans Entrevue pourrait être requise Offre d'emploi de 2 ans min. au cours des 5 dernières années 		
<p style="text-align: center;">ENTRÉE EXPRESS</p>		<p style="text-align: center;">ENTREPRENEUR – PERMIS DE TRAVAIL</p>
<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux critères de TQF, TMS ou CEC. Avoir un profil EE. Si travaille à l'IPE avec un PTPD, doit avoir : <ul style="list-style-type: none"> 4 mois d'expérience à temps plein avec le même employeur, ET qu'il reste 4 mois avant l'expiration du PT. 	<ul style="list-style-type: none"> Démarrer une entreprise à l'IPE. Avoir net 600 000 \$. Investissement 150 000 \$. Âgé entre 21-59 ans. Diplôme d'études secondaires. NCLC 4. Expérience de travail ou en tant que propriétaire. Soumettre le plan d'affaires. Signer une entente de performance. Assister à une entrevue. Gestion active de l'entreprise. Exploiter l'entreprise pendant 12 mois avant de recevoir la nomination. 	
<p style="text-align: center;">TRAVAILLEURS QUALIFIÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA</p>		
<ul style="list-style-type: none"> avoir une offre d'emploi à temps plein à long terme (permanent ou d'une durée d'au moins deux ans) exigeant un niveau de compétence O, A ou B selon la CNP(link is external) d'un employeur de la province (À noter : Dans le cadre de ce volet, votre employeur doit d'abord communiquer avec le Bureau de l'immigration afin que l'offre d'emploi soit approuvée avant la soumission de votre profil de déclaration d'intérêt); avoir un statut juridique dans votre pays de résidence; être disposé à passer une entrevue avec le Bureau de l'immigration, au besoin; avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires (programme de 2 ans minimum); avoir entre 21 et 59 ans; posséder au moins 2 ans d'expérience de travail à plein temps au cours des 5 dernières années; posséder suffisamment de connaissances en anglais et/ou en français pour pouvoir faire le travail du poste offert – les capacités linguistiques peuvent être confirmées des façons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> un test de langue administré au cours des deux dernières années par un établissement d'évaluation approuvé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (vous devez avoir atteint au moins le NCLC/CLB 4); la déclaration sur la langue PEPNP-L06 signée par l'employeur; des documents délivrés par un établissement d'enseignement ou de formation reconnu internationalement, indiquant que les cours étaient donnés principalement en français et/ou en anglais. avoir suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer tous les coûts d'immigration (y compris les dépenses de déplacement) afin que vous et votre famille puissiez vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard; démontrer une réelle intention de vous établir à l'Île-du-Prince-Édouard. 		

ALBERTA

ENTRÉE EXPRESS	TRAVAILLEUR AUTONOME AGRICULTEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un numéro de profil EE. • Remplir les critères d'admissibilité de TQF, TMS, ou CEC. • Doit avoir au moins 300 points au SCG. • Éléments pour augmenter les chances de recevoir une DI <ul style="list-style-type: none"> ○ Une offre d'emploi valide ○ Un diplôme d'étude post-secondaire d'une institution Canadienne ○ Un parent immédiat vivant en Alberta • Prouver des liens solides avec l'Alberta. • Diplômés internationaux sont éligibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir net de 500 000 \$. • Investissement de 500 000 \$. • Faire preuve qu'ils ont de l'expérience et les aptitudes nécessaires en gestion agricole à l'aide de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Documents des états financiers à l'égard d'une entreprise agricole existante ; ○ Preuve d'éducation, formation et/ou expérience de travail ; ○ Un rapport d'un plan de gestion à l'égard d'une ferme agricole en Alberta ; et ○ Preuve qu'une institution financière canadienne financera cette entreprise agricole en Alberta. • Les candidats ne devraient pas soumettre une demande dans le cas où : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ils disposent d'un statut de réfugié, ou les personnes impliquées dans un renvoi fédéral ou dans le un processus de renvoi ; ○ Les aides familiaux résidants qui sont présentement domiciliés au Canada ; ○ Les travailleurs étrangers temporaires qui travaillent et qui résident dans une province autre qu'en Alberta ; et ○ Les étudiants étrangers qui étudient au Canada et qui participent à des stages co-op, soit une partie intégrante de leur programme d'étude. • Plan d'affaires. • Preuve qu'une entité financière canadienne est prête à financer le projet. • Entrevue en personne pour déterminer l'éligibilité du candidat.

VOLET OPPORTUNITÉ
pour les étrangers travaillant en Alberta et les diplômés internationaux qui ont terminé leurs études dans un établissement postsecondaire approuvé de l'Alberta.

- Offre d'emploi à temps-plein CNP 0, A, B, C, D dans une occupation éligible.
- Actuellement employé dans la même occupation (CNP 0, A, B, C, D) et reliée à une expérience de travail antérieure.
- Avoir un permis de travail valide.
- Diplôme d'études secondaires.

- NCLC 5 en anglais ou français pour CNP O,A et B
- NCLC 4 en anglais ou français
- NLC 7 pour aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires (CNP 3413).
- Expérience de travail :
 - 12 mois à temps plein dans l'occupation actuelle en AB dans les derniers 18 mois; OU
 - 24 mois à temps plein dans l'occupation actuelle au Canada et/ou hors du Canada dans les 30 derniers mois; OU
 - Pour détenteurs de PTPD, 6 mois à temps plein dans l'occupation actuelle en AB dans les 18 derniers mois et qui est reliée aux études.
- Programmes académiques approuvés en cas de PTPD:
 - Si inscrit avant le 1/avril/2019: certificat d'un an, diplôme de 2 ans, Baccalauréat, Maîtrise ou Doctorat.
 - Si inscrit à partir du 1/avril/2019: ceux figurant sur la liste des titres de compétences post-secondaires approuvés par l'enseignement supérieur d'AB.

VOLET DE RECRUTEMENT STRATÉGIQUE – FERMÉ DEPUIS JUIN 2018

Ce volet permet aux individus de faire une demande de PCA sans le soutien d'un employeur. Il se divise en trois sous-catégories :

MÉTIERS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	PROFESSIONNELS DE L'INGÉNIERIE	TRAVAILLEURS POST-DIPLÔMES
<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels qui détiennent soit un certificat de qualification valide en Alberta, soit un certificat de compétences reconnu peuvent être admissibles à ce programme. • Ces personnes doivent résider en Alberta avec un permis de travail valide au moment de la demande et exercer un métier obligatoire ou facultative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette catégorie a été conçue pour les ingénieurs, les concepteurs et les rédacteurs ayant de l'expérience de travail dans la province de l'Alberta. • Les candidats doivent travailler dans l'une des professions désignées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant obtenu leur diplôme dans une institution post-secondaire reconnue en Alberta, et qui travaillent actuellement en Alberta dans une profession admissible avec un permis de travail post-diplôme, sont éligibles pour ce programme.

VOLET AXÉ SUR LES EMPLOYEURS – FERMÉ DEPUIS JUIN 2018

Ce volet permet aux employeurs de nommer des travailleurs au PCA pour qu'ils puissent immigrer. De cette façon, les candidats peuvent d'ores et déjà avoir des perspectives d'emploi après l'obtention de leur résidence permanente, et les employeurs peuvent approcher les travailleurs dont ils ont besoin. Ce volet se divise en trois sous-catégories :

TRAVAILLEURS QUALIFIÉS	DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX	TRAVAILLEURS SEMI-QUALIFIÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes ayant une offre d'emploi permanente, à temps plein, dans un métier spécialisé admissible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes qui ont obtenu leur diplôme d'une durée d'un an d'une institution d'enseignement post-secondaire reconnue au Canada, qui sont titulaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les travailleurs étrangers temporaires qui ont reçu une offre d'emploi permanente à temps plein d'un employeur de l'Alberta

<ul style="list-style-type: none"> Les individus ne sont pas tenus de travailler en Alberta au moment de la demande. 	<p>d'un permis de travail post-diplôme valide, et qui, ont reçu une offre d'emploi permanente à temps plein par un employeur de l'Alberta.</p>	<p>dans un métier semi-spécialisé admissible.</p>
---	--	---

Demander la révision d'une décision

Vous pouvez soumettre une demande de révision de la décision de votre demande de AINP seulement si vous répondez aux critères suivants.

Une demande de révision doit :

- Être directement reliée au(x) motifs(s) indiqué(s) dans la lettre de décision
- Démontrer qu'une erreur a été commise lors de l'application des critères du programme de la demande

Être soumise par :

- Le demandeur nommé dans la lettre de décision
- Une représentant du demandeur, ou
- Un employeur albertain de soutien (volet axé sur l'employeur seulement)
- Être soumise dans les 30 jours suivant la date d'émission de la lettre de décision

Une demande de révision ne peut être utilisée :

- Pour demander une exemption ou une exception aux critères du programme
- Comme une occasion de soumettre de nouveaux éléments de preuve ou de reformuler des éléments de preuve présentés dans la demande
- Si vous n'êtes pas satisfait de la décision finale ou d'un aspect de la décision finale
- Afin d'invoquer des motifs humanitaires et de compassion

SASKATCHEWAN

ÉTUDIANTS		TRAVAILLEUR QUALIFIÉ – ENTRÉE EXPRESS	
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi CNP 0, A, B ou métier désigné ou dans le domaine des études. • Avoir un PTPD valide. • Avoir une lettre de confirmation d’emploi. • Si le diplôme a été obtenu en SK : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme post-secondaire d’un an. ○ 6 mois d’expérience de travail en SK. • Si le diplôme a été obtenu hors SK: <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme post secondaire d’un an. ○ 6 mois d’expérience de travail en SK après la graduation. • NCLC 4 		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un numéro de profil EE et un code de recherche d’emploi. • Diplôme post-secondaire d’un an et EDE (si requise). • Expérience de travail CNP 0, A, B : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 an dans les 10 dernières années dans une profession qualifiée OU ○ 2 ans dans les 10 dernières années dans un métier spécialisé OU ○ 1 an dans les 3 dernières années au Canada. • L’expérience doit être dans une occupation en demande. • Marque de passage 60 points. • Soumettre un plan d’établissement. 	
PERMIS DE TRAVAIL EXISTANT		TRAVAILLEUR QUALIFIÉ OCCUPATION EN DEMANDE	TRAVAILLEUR QUALIFIÉ AVEC OFFRE D’EMPLOI
TRAV. QUALIFIÉ	TRAV. AGRICOLE SEMI-QUALIFIÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi CNP 0, A, B ou métier désigné • Expérience de travail de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi CNP 8431/8432. • Diplôme post-secondaire et EDE. • Permis de travail en agriculture saisonnière / EIC / TET. • Expérience de travail de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme post-secondaire d’un an et EDE. • Expérience de travail CNP 0, A, B dans une occupation en demande. <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 an dans les 10 dernières années dans une profession qualifiée OU ○ 2 ans dans les 10 dernières années dans un métier spécialisé OU ○ 1 an dans les 3 dernières années au Canada. • Soumettre plan d’établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi CNP 0, A, B ou métier désigné. • Diplôme post-secondaire d’un an • 1 an d’expérience dans les 10 dernières années. • Lettre de confirmation d’emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir travaillé pour plus de 6 mois avec le même employeur en SK sous PT valide. • L’emploi actuel et l’offre doivent être dans la même occupation. • Avoir une lettre de confirmation d’emploi. 		<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 4 • Marque de passage de 60 points. 	
OCCUPATIONS DE LA SANTÉ		PROJET PILOTE-SECTEUR HOSPITALIER	CAMIONNEUR LONGUE DISTANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Médecins, infirmiers, autres professionnels de la santé. 		<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi par un employeur approuvé en SK. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme secondaire ou formation sur le terrain.

<ul style="list-style-type: none"> • Employé à temps plein en SK sous un PT valide depuis au moins 6 mois. • Avoir une licence émise par une organisation gouvernementale canadienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'étude secondaire • NCLC 4 • Employé par une entreprise approuvée en SK sous un PT valide au cours des 6 derniers mois comme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Serveur nourriture/boisson (CNP 6513) ○ Serveur au comptoir/aide cuisinier (CNP 6711) ○ Entretien ménager (CNP 6731) 	<ul style="list-style-type: none"> • Employé par une compagnie de transport approuvée en SK sous un PT valide au cours des 6 derniers mois. • Offre d'emploi du même employeur. • Permis de conduire SK Classe 1A. • NCLC 4.
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une lettre de confirmation d'emploi. 		
<p style="text-align: center;">ENTREPRENEUR</p>	PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT DE FERME	
	Volet Régulier	Volet Jeune Agriculteur
<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer, acheter ou s'associer avec une entreprise en SK. • Avoir net de 500 000 \$. • Investissement : 300 000 \$ à Régina/Saskatoon OU 200 000 \$ dans les autres régions de la SK. • Actionnaire 33.33% ou un investissement de 1 000 000 \$. • 3 ans d'expérience d'affaires dans les 10 dernières années. • Signer un accord de performance. • Pour Régina/Saskatoon créer 2 emplois (non liés à la famille). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir net 500 000 \$. • Dépôt de bonne foi : 75 000 \$ qui sera remboursé après 2 ans de l'arrivée et de l'achèvement de l'accord. • Connaissances et expérience des pratiques agricoles. • Visite exploratoire de 10 jours • Signer un accord de performance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir net de 300 000 \$. • Dépôt de bonne foi : 75 000 \$. • Âgé de moins de 40 ans. • 3 ans comme propriétaire de ferme, pratique agricole ou expérience en gestion de ferme. • Compétences commercialisables.
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une ferme en SK. • Soumettre une proposition de pratique agricole. • Visite exploratoire de 5+ jours ouvrables. 	
Étudiant internationaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 21 ans minimum • Diplôme post-secondaire à temps-plein ou diplôme de 2 ans minimum obtenu d'une institution en Sask. • Permis de travail post-diplôme avec au moins 2 ans de validité • Avoir vécu en Sask. Durant les études • NCLC 7 • Doit démontrer une bonne connaissance de leur plan d'établissement d'affaire <p>Ceux qui seront appelés à appliquer doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Résider en Saskatchewan. 		

2. Détenir et opérer depuis 1 an une entreprise en Sask. avant d'appliquer.
3. Détenir au moins 33% des actions de l'entreprise et prendre part dans les activités quotidiennes de gestion
4. L'entreprise devra générer des revenus d'opération minimum requis après 1 an d'exploitation
 - Please refer to the "Eligible Sources of Investments/Revenue" section of the Application Guide.
 - To prove this, applicants must submit the documents outlined in the checklist.
 - Applicants must use a professional third-party financial service provider when providing these documents.
5. Signé une entente de performance de l'entreprise auprès du Gouvernement de la Sask.

Refus

Nous ferons parvenir au demandeur une lettre l'informant de l'inadmissibilité. Le demandeur peut demander un deuxième examen dans les 30 jours.

MANITOBA

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ À L'ÉTRANGER		TRAVAILLEUR QUALIFIÉ AU MANITOBA	
ENTRÉE EXPRESS	CAPITAL HUMAIN (volet support)	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	RECRUTEMENT DIRECT (volet invitation)
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un profil d'EE et un code de recherché d'emploi. • 6 mois d'expérience de travail dans une occupation en demande. • NCLC 7 pour CNP 0, A. • NCLC 6 pour CNP B. • Recevoir une invitation de la MB à présenter une demande ou avoir le soutien d'un parent ou ami proche qui a vécu au MB pour au moins 1 an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience de travail dans une occupation en demande. • NCLC 7 pour professions réglementées. • NCLC 6 pour métiers spécialisés. • NCLC 5 pour autres CNP 0, A, B. • La connexion du Manitoba doit avoir l'une des relations suivante avec le candidat: <p>Membre famille proche</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Frère ou soeur ○ Neveu ou nièce ○ Oncle ou tante ○ Cousin germain ○ Père ou mère ○ Grand-père ou grand-mère <p>Membre famille éloigné</p> <p>Ami proche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le soutien d'un parent proche qui a vécu au MB pour au moins 1 an; ou avoir complète des études post-secondaires au MB dans les 5 années 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponible pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplômés au MB dans une occupation en demande qui ont travaillé au MB pendant 6 mois (emploi non lié aux études accepté). ○ Diplômés au Canada qui ont travaillé au MB pendant 12 mois (emploi non lié aux études accepté). ○ TET/diplômés au MB dans une occupation en demande qui ont travaillé au MB pendant 12 mois. • Résider/travailler au MB au moment de la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • 21-45 ans d'âge. • Éducation post-secondaire et/ou formation liée à l'emploi à exécuter. • 2 ans d'expérience de travail pertinente dans les 5 dernières années ou expérience acceptée par l'employeur si inférieure à 2 ans. • L'employeur doit être en affaires depuis au moins 3 ans. • Pour les emplois CNP C, D, l'employeur doit fournir une formation linguistique. • NCLC 5

	précédentes; ou avoir travaillé au MB dans les 5 années précédentes; ou recevoir une invitation de MB à présenter une demande.		
<ul style="list-style-type: none"> • 1 an d'études post-secondaires. • Soumettre un plan de carrière. • Démontrer fonds d'établissement pour 6 mois. 		<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 7 pour professions réglementées. • NCLC 6 pour métiers spécialisés. • NCLC 5 pour autres CNP O, A, B. 	
ENTREPRENEUR		INVESTISSEUR AGRICOLE	
<ul style="list-style-type: none"> • Aucun dépôt à verser • Démarrer ou acheter une entreprise, ou devenir partenaire dans une entreprise existante; à 2 ans d'arriver au Canada avec un permis de travail. • NCLC 5. • Diplôme d'études secondaires. • Avoir net de 500 000 \$. • Investissement de 250 000 \$ dans la région capitale de Manitoba ou 150 000 \$ hors de la région. • 3 ans d'expérience en tant que propriétaire actif d'une entreprise ou gestionnaire principal dans les 5 dernières années. • Doit posséder 33.33% pour se qualifier. • Visite exploratoire dans l'année précédant la demande. • Créer ou maintenir un emploi à temps plein. • Soumettre un plan d'affaires. • Signer un Accord de Performance Commerciale. 		<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer et exploiter une ferme dans la région rurale de Manitoba. • Avoir net de 500 000 \$. • Investissement dans des actifs tangibles de 300 000 \$. • 3 ans d'expérience dans la propriété agricole, des connaissances techniques et une expérience technologique. • Seule la production agricole primaire est acceptée. • Visite exploratoire et entrevue obligatoires. • Doit vivre sur la ferme et gérer activement les opérations quotidiennes. • Soumettre plan d'affaires. 	
EMPLOI CARRIÈRE	STAGE	ÉTUDIANT ENTREPRENEUR	
<ul style="list-style-type: none"> • Diplômé d'un programme post-secondaire d'un an au MB dans les 3 dernières années. • Offre d'emploi d'un employeur éligible au MB avec un contrat d'un an dans une occupation en demande et lié à la formation précédente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplômé d'une maîtrise ou doctorat au MB dans le 3 dernières années. • Avoir complété un stage élevé ou accéléré à Mitacs au MB. • Assister à une séance d'information avant la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplômé d'un programme post-secondaire de 2 ans au MB. • NCLC 7. • Âgé de 21-35 ans. • Avoir un PT/PTPD valide. • Résider au MB depuis la graduation. • Propriété de 51%. • Doit exploiter activement l'entreprise au MC en tant que directeur pendant 6 mois avant la nomination. 	
<ul style="list-style-type: none"> • NCLC 7. • Démontrer fonds d'établissement pour 6 mois OU travailler à temps plein au MB. • Résider au MB au moment de la demande. 			

- Soumettre un plan d'emploi de carrière.

- Démontrer fonds d'établissement pour 12 mois.
- Soumettre plan d'affaires.
- Signer un Accord de Performance Commerciale.

TERRITOIRES DU NORD OUEST

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ	ENTRÉE EXPRESS Travailleur qualifié	OCCUPATIONS EN PÉNURIE (premier échelon ou semi-qualifiés)
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP O, A, B. • 1 an d'expérience dans l'occupation à laquelle le candidat est désigné au cours des 10 dernières années. • CNP O,A et B • NCLC 7 pour O et A • NCLC 5 pour B • Permis de travail valide • Un candidat doit posséder les certificats ou accréditations liés au poste selon la description de poste • Les candidats ayant effectué leurs études à l'étranger doivent faire évaluer leur diplôme en fonction des normes canadiennes de formation • Un candidat doit prouver qu'il dispose de suffisamment de fonds pour s'établir aux TNO et subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à sa charge. Pour ce faire, il suffit de montrer une offre d'emploi valide et le taux de rémunération de l'industrie. • Un candidat doit posséder les certificats ou accréditations liés au poste selon la description de poste • Signer un protocole d'entente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un numéro de profil EE et un code de recherche d'emploi. • 1 an d'expérience dans l'occupation à laquelle le candidat est désigné au cours des 10 dernières années. • CNP O,A et B • NCLC 7 pour O et A • NCLC 5 pour B • Permis de travail valide • Un candidat doit prouver qu'il dispose de suffisamment de fonds pour s'établir aux TNO et subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à sa charge. Pour ce faire, il suffit de montrer une offre d'emploi valide et le taux de rémunération de l'industrie. • Un candidat doit posséder les certificats ou accréditations liés au poste selon la description de poste • Les candidats ayant effectué leurs études à l'étranger doivent faire évaluer leur diplôme en fonction des normes canadiennes de formation • Toutes les autres exigences du programme de travailleurs qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP C, D. • Avoir travaillé dans le même poste pour les 6 mois immédiats avant de la demande avec un PT valide. • Le PTPD sera évalué pour vérifier si l'éducation canadienne correspond à l'exp. de travail exigée. • NCLC 4 • Fond d'établissement : Les candidats doivent détenir 10 000 \$CA à leur nom et 2 000 \$CA supplémentaires pour chaque personne à charge. • Signer un protocole d'entente.

ENTREPRENEUR – Fermé pour le moment

- Avoir net de 500 000 \$ et investissement de 300 000 \$ dans la région de Yellowknife.
- Avoir net de 250 000 \$ et investissement de 150 000 \$ hors de la région de Yellowknife.
- Dépôt de 75 000 \$.
- Acheter ou devenir associé dans une entreprise existante ou démarrer une nouvelle entreprise.
- Actionnaire 33.33% ou investir 1 000 000 \$.

- Soumettre un plan d'affaires.
- NCLC 4
- Vous devez posséder l'expérience et la formation nécessaires à la bonne mise en œuvre de votre plan d'affaires.
- Vous devez démontrer votre connaissance et votre compréhension des TNO et de son économie, et du type d'entreprises qui apporteront des retombées économiques importantes au territoire.
- Visite exploratoire de 4 jours et entrevue requises.
- Signer une entente de performance.
- Intention de s'établir au TNO

YUKON

ENTRÉE EXPRESS	TRAVAILLEUR QUALIFIÉ	OCCUPATION EN PÉNURIE	GENS D’AFFAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux critères de TQF / TMS / CEC. • Avoir un numéro de profil EE et un code de recherche d’emploi. • Offre d’emploi CNP O, A, B d’un employeur du Yukon. • Planifier de résider et travailler au Yukon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi CNP O, A, B. • 1 an d’expérience de travail reliée dans les 10 dernières années. • Diplôme d’études secondaires. • PT valide si déjà à l’emploi au Yukon. • CNP O, A : CELPIP 7/ IELTS 6 / TEF 4. • CNP B : CELPIP 5 / IELTS 5 / TEF 3. • Pour les détenteurs d’un permis d’études au Canada, preuve du programme complété. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d’emploi CNP C, D. • 6 mois d’expérience de travail reliée dans les 10 dernières années. • Diplôme d’études secondaires. • PT valide si déjà à l’emploi au Yukon. • CELPIP 4 / IELTS 4 / TEF 3. • Pour détenteurs d’un permis d’études au Canada, preuve du programme complété. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir net 500 000 \$, incluant 300 000 \$ en actifs liquides. • Investissement 300 000 \$ dans les deux premières années et actionnaire à 33.33%. • CNP O ou A • Ne pas avoir acheté ni démarré d’entreprise. • L’entreprise doit être dans un secteur stratégique. • Marque de passage de 65 points. • IELTS 4 ou TEF Canada 4. • Diplôme d’études secondaires. • 3 ans d’expérience en gestion ou entrepreneuriale. • 5 ans d’expérience de travail pertinente. • Visite exploratoire et entrevue requises. • Soumettre plan d’affaires et d’établissement à mettre en œuvre dans 2 ans après l’arrivée et avant de recevoir la nomination de RP. • UN PT sera accordé pour la période de 2 ans précédant la nomination.
	<ul style="list-style-type: none"> • Signer un plan d’établissement et rétention. • Signer une entente tripartite. 		